

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE

SOUS-DIRECTION ADMINISTRATION FINANCES
GROUPEMENT FINANCES
SERVICE BUDGET INVESTISSEMENT DETTE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2023

P.V. n° 130
Dossier n° 3

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU les articles L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif au Débat d'orientations budgétaires et Rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2024,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- De donner acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2024 ;
- D'approuver le rapport sur les orientations budgétaires ;
- D'approuver au sein du rapport d'orientations budgétaires la première partie « rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisionnelles du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne » comme répondant aux conditions de l'article L1424-35 du Code général des collectivités territoriales ;
- D'approuver la fixation après la tenue du débat d'orientations budgétaires pour le budget 2024, des masses budgétaires fixées en 159,58 M€ des recettes et dépenses de la section de fonctionnement selon les tableau ci-joint :

Recettes de la section de fonctionnement

Communes et EPCI (7474 - 7475)	22,47	5,70%
Département 77 (7473)	122,00	5,70%
Autres contributions (74712 - 74718 - 7472 - 7478)	0,20	
Atténuation de charges (chap 013)	0,03	
Produits des services (chap 70)	5,30	
Autres produits de gestion courante (chap 75)	1,0	
Produits exceptionnels (chap 77 avec cpte 775)	0,01	
Total des recettes réelles de fonctionnement	151,00	
Neutralisation des amortissements (7768)	5,00	
Opérations d'ordre (chap 042)	3,58	
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	8,58	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	159,58	

Dépenses de la section de fonctionnement

Charges à caractère général (chap 011)	25,50
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	112,85
Autres charges de gestion courante (chap 65)	2,44
Intérêts de la dette (art 66111- sans ICNE)	0,75
Charges exceptionnelles (chap 67- 66112 ICNE)	0,04
Dotations aux provisions (chap 68 mvt réel)	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	141,58
Opérations d'ordre (chap 042)	18,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	18,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	159,58

- D'approuver le montant de la contribution de fonctionnement du Département pour 122 000 000 €, celui de la subvention d'investissement du Département pour 4 600 000 €. Les contributions des communes et des EPCI représenteront un total de 22 471 560 €.

La Présidente du Conseil d'administration



Isoline GARREAU